

A la une



Un représentant OETH à la Martinique

Le 10 mai dernier, OETH et OPCALIA Martinique ont signé une convention d'action. Cette convention a pour objectif de développer l'accompagnement des établissements relevant de l'Accord de branche présents sur le territoire martiniquais. En effet, au regard du taux d'emploi de travailleurs handicapés bien inférieur aux résultats obtenus par les établissements de l'hexagone, il est apparu nécessaire de proposer un accompagnement spécifique aux établissements présents à la Martinique pour leur permettre de mieux répondre à leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Les deux organismes se sont ainsi rapprochés afin de mettre en commun leurs ressources en vue de favoriser l'insertion, la professionnalisation, la prévention du handicap et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements adhérents : Croix-Rouge française, FEHAP et Syneas.

Une convention : 3 champs d'actions

Cet accompagnement délégué à OPCALIA Martinique par OETH se centrera sur les trois champs prioritaires suivants :

La diffusion d'information sur :

- le cadre légal de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés
- les mesures de l'Accord de branche OETH

Le conseil en matière de politique handicap

La mise en relation avec :

- des partenaires handicap pour les domaines de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi
- des prestataires agréés par OETH dans le cadre des aménagements de poste et de la réalisation de diagnostics TMS/RPS

Remarque : les dossiers de financement sont à adresser à OETH, 47, rue Eugène Oudiné 75013 Paris

OPCALIA Martinique est un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de la Région Martinique, contrôlé par l'Etat. Membre d'un réseau national de 26 OPCALIA dont 4 répartis dans les DOM TOM (Martinique, Guadeloupe Mayotte et Réunion), il est géré par un Conseil d'administration composé à parts égales de représentants d'organisation d'employeurs et des syndicats de salariés (20 membres).

Ses missions : collecter auprès des entreprises du secteur privé interpro les fonds versés au titre de la formation professionnelle continue ; Et, en contrepartie, les accompagner et financer la formation des salariés au travers de différentes mesures.

Votre contact :

OETH à OPCALIA Martinique : Janick Fonsat et Miguëlle Sivatte

tél : 05 96 50 79 31/ e-mail : janick.fonsat@opcalia-martinique.com / miguëlle.sivatte@opcalia-martinique.com
www.opcalia.com



Actualités et agenda

[Catalogue des mesures de financement](#)

Insertion, professionnalisation, maintien dans l'emploi, prévention du handicap, retrouvez tous les champs d'intervention mis à disposition des établissements relevant de l'Accord de branche. Vous pouvez également consulter le détail des mesures sur le site internet d'OETH dans l'onglet [mesures et aides](#) dans lequel sont téléchargeables les dossiers de financement.



Actualités et agenda

[Réunion des Animateurs Prévention TMS](#)

Les premières réunions d'animation du réseau des Animateurs Prévention TMS sont d'ores et déjà lancées. Vous êtes Animateur Prévention TMS ou directeur d'établissement engagé dans cette démarche, rejoignez-nous lors de la rencontre organisée dans votre région. [Lire la suite](#)

Agenda

Prochaine réunion du Comité Paritaire de l'Accord

Judi 30 juin 2011 [→ Toutes les dates](#)

Aide à la mobilité

Cette aide s'adresse à une personne embauchée en CDI par un employeur relevant de l'Accord OETH ou embauchée en CDI dans un autre établissement relevant de l'Accord OETH suite à une reconversion professionnelle.

[Télécharger le document d'information](#)

→ [Toutes les actualités](#)

Les actualités en région

Calendrier du Tour de France des régions

Mai

5 mai Tours
17 mai Brest
19 mai Montpellier
26 mai Lyon

Juin

7 juin Angers
10 juin Limoges
21 juin Lille
23 juin Dijon

Septembre

20 septembre La Rochelle
22 septembre Bordeaux
27 septembre Besançon

Octobre

6 octobre Châlons-en-Champagne
13 octobre Compiègne
9 Novembre Paris : 20 ans d'OETH

Focus sur

Conseiller Politique handicap

OETH poursuit sa volonté d'être au plus proche des établissements en développant ses services de conseil.

En effet, depuis le mois de mai 2011, les établissements de l'Accord peuvent bénéficier de l'analyse d'un Conseiller Politique handicap.

Quel est l'objectif du conseil politique handicap ?

- permettre aux employeurs d'**initier ou de dynamiser une politique active** d'intégration et de maintien dans l'emploi des bénéficiaires de la loi Handicap
- favoriser l'autonomie de l'établissement ou de l'association dans le **développement durable de cette politique**.

Quelles sont les articulations de ce service ?

Ce conseil peut prendre différentes formes en fonction du besoin de la structure désireuse de s'investir dans une telle politique. Suite à une rencontre entre le Conseiller et les membres de la Direction, **il sera défini ensemble un programme d'actions à mener**. Il peut s'agir d'un, de plusieurs ou de l'ensemble des modules d'accompagnement suivants :

- **Aide à l'analyse des besoins** : évaluation des pratiques mises en œuvre et définition des objectifs souhaités. C'est une étape essentielle afin de valider ensemble l'engagement de l'association ou de l'établissement
- **Sensibilisation** des acteurs de cette politique handicap souhaitée (Direction, IRP, personnel d'encadrement)
- **Accompagnement à l'autodiagnostic** Conseil Handicap : s'il s'avère nécessaire de réaliser un état des lieux des pratiques menées au sein de la structure, des outils sont à votre disposition pour vous auto-évaluer. Le Conseiller Politique handicap vous accompagnera dans vos démarches.
- **Aide au plan d'actions** : suite à votre auto-évaluation, le Conseiller apportera son expertise sur votre situation au regard de la loi handicap, sur vos pratiques et sur vos objectifs à atteindre.
- **Appui à la mise en place du plan d'actions et à son suivi** : Des aides à la rédaction de procédures peuvent être envisagées en termes de contenus et pratiques de communication également, etc. Le Conseiller Politique handicap articule son activité en complémentarité avec les Chargés de mission, la Chargée de communication et le Conseiller Prévention d'OETH.

Votre Conseiller Politique handicap est à votre disposition pour toutes questions relatives à la mise en place d'actions porteuses autour du handicap et favorisant celui-ci au sein de notre branche professionnelle.

Pour joindre votre Conseiller Politique handicap : didier.golczyk@oeth.org / tel 01.40.60.58.58

Une question ? Une information à nous transmettre : [contactez-nous](#)

Rédacteur en chef : Olivier Legendre

Rédaction : Anaïs Dovillez

© 2011 - OETH

[Transférer ce message maintenant](#)

Ce message est adressé à ,
par Smart Agence

[Mettre à jour votre profil et abonnement](#) | [Se désabonner](#) | [Engagements de confidentialité](#).

Powered by



Partager sur Facebook

Partager sur MySpace

Partager sur Plaxo

Partager sur Viadeo

Partager sur LinkedIn